

N° 24A

Séance du 28 juin 2022

OBJET :

COMPTES
ADMINISTRATIFS
2021 - BUDGET
PRINCIPAL ET
BUDGETS
ANNEXES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 21 juin 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 28 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Marcelle DJOUHARA, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Colette FERRAND, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Frédéric PUGNET, Monique REY, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET

Absents remplacés : Georges BONCOMPAIN par Philippe PEYRARD, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Michelle JOURJON par Christian LYONNET, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Jean-Baptiste CHOSSY à Alain LAURENDON, Géraldine DERGELET à Cindy GIARDINA, Serge DERORY à Jean Maxence DEMONCHY, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Catherine DOUBLET à Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON à Olivier JOLY, Jean-Claude GARDE à Alban FONTENILLE, Jean Marc GRANGE à Marie-Thérèse GAGNAIRE, Martine GRIVILLERS à Gérard VERNET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Gilbert

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220628-20220628CC_D24A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2022



LORENZI à Pascale PELOUX, Frédéric MILLET à Delphine IMBERT, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Stéphane VILLARD à Martine CHARLES

Absents excusés : Patrick LEDIEU, Gérard PEYCELON, Christophe POCHON

Secrétaire de séance : CHAUT Pierre-François

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	18
Nombre de membres absents non représentés :	3
Nombre de votants :	125

Vu les articles L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Olivier JOLY, Vice-président en charge des finances,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'année 2021 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meysant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chanteperdrix, de la Combe, de la Maranche, de Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, de La Chana et des Forges de la Becque.

- 1) Statuant sur l'exécution des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes administratifs 2021 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meysant, de Four à Chaux Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chanteperdrix, de la Combe, de la Maranche, de Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, de La Chana et des Forges de la Becque.

Le Président quitte la séance et ne participe pas vote des CA 2021.

Après en avoir délibéré par 123 voix pour (le Président et Pierre-Jean ROCHETTE ne prennent pas part au vote), le conseil communautaire :

- approuve les comptes administratifs 2021 du budget général de Loire Forez agglomération et de ses budgets annexes ordures ménagères TEOM, assainissement, eau potable, transports urbains, ateliers partagés, réseau de chaleur et des budgets annexes des zones économiques de Crémérieux, de Croix Meysant, de Four à Chaux

Sud, de Champbayard, du Generret, des Quarchons, de la Gravoux, des Etangs, de Chanteperdrix, de la Combe, de la Maranche, de Montifaux, de la Pra, de Laborie, de Chalmazel, de La Roche, de La Chana et des Forges de la Becque.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 28 juin 2022.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*